

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 janvier 2013

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Délibération n°1

Rapporteur : Mme ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du C.C.A.S. que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 20 juin 2012 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- accordé le 29 novembre 2012, une aide financière d'un montant de 100 euros au titre du CORSEC du 28 novembre 2012,

- accordé le 20 décembre 2012, une aide financière d'un montant de 100 euros au titre du CORSEC du 19 décembre 2012,

- accordé le 20 décembre 2012, une aide financière d'un montant de 100 euros au titre du CORSEC du 19 décembre 2012.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 22 janvier 2013.

Extrait conforme

Le Président,

Jean-Paul MONIN